



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CLERMONT-FERRAND, le 26 mars 2021

A75 - Communes de Saint-Géron, Lorlanges, Espalem, Massiac, Saint-Mary-le-plain, Saint-Poncy, Saint-Georges, Ruynes-en-margeride, Val d'Arcomie et Albaret Sainte Marie

Travaux de remplacement des dispositifs de retenue en terre plein central de l'autoroute A75 du lundi 22 mars au mercredi 26 mai 2021 inclus.

Durant cette période, la **Direction Interdépartementale des Routes Massif-Central** réalise une opération de remplacement des dispositifs de retenue en terre-plein central de l'autoroute A75 sur les départements de la Haute-Loire, du Cantal et de la Lozère. Ces travaux nécessitent la mise en place de restrictions de circulation pendant tout le chantier.

Ces travaux, situés sur le terre-plein central, nécessitent la neutralisation des voies rapides de l'autoroute dans les deux sens au droit des zones de travaux.

Les balisages de chantier seront maintenus pendant les week-ends et la circulation est interdite sur les voies rapides neutralisées.

Le planning prévisionnel de réalisation de ces travaux est le suivant :

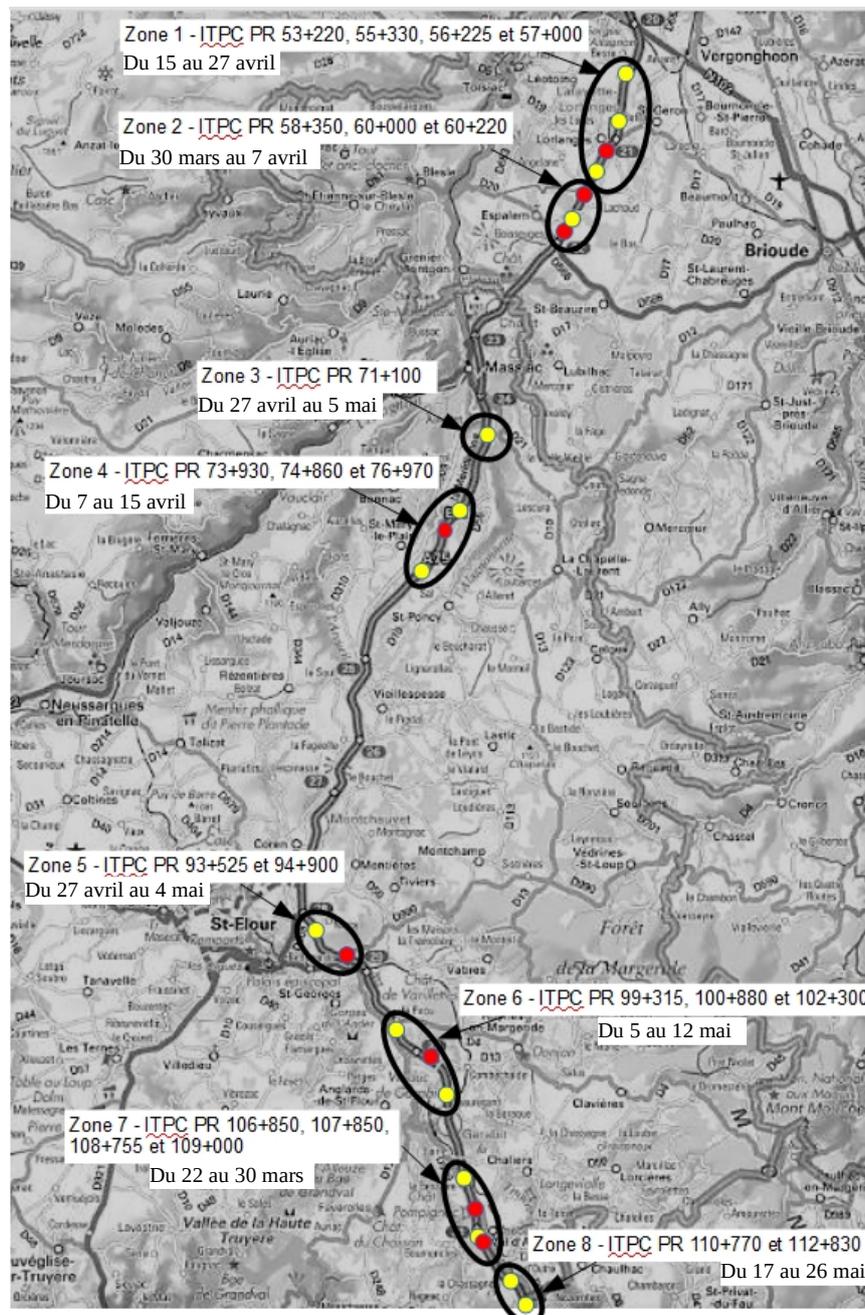
Date début	Date fin	Zone		
			PR début neutralisation	PR fin neutralisation
lundi 22 mars	mardi 30 mars	7	105+600	109+400
mardi 30 mars	mercredi 7 avril	2	57+900	61+900
mercredi 7 avril	jeudi 15 avril	4	73+500	77+300
jeudi 15 avril	mardi 27 avril	1	52+800	57+500
mardi 27 avril	mercredi 5 mai	3	70+100	71+800
	mardi 4 mai	5	93+000	95+300
mercredi 5 mai	mercredi 12 mai	6	98+500	103+900
lundi 17 mai	mercredi 26 mai	8	109+700	113+500

Direction interdépartementale des Routes Massif central

Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr
Bureau de la communication
et de la qualité de l'information

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Les zones de travaux sont les suivantes :



Afin de préserver la sécurité du personnel travaillant aux abords du chantier et des usagers, la vitesse sur ces différentes sections en chantier sera abaissée à **90 Km/h**.

Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et de veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr>

- www.bison-fute.gouv.fr